

Comité Syndical du 18 décembre 2019

DELIBERATION N° 2019-12-118 Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du douze décembre deux mille dix-neuf, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier. Monsieur LACOMBE Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
92	7	7	

Présents :

Madame : BARTHELEMY Roxane.

Messieurs : LACOMBE Xavier, POLI Xavier, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, DE MEYER Jean-Michel et BERNARDI François.

Absents représentés:

Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATTISTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, COUDERT Antoinette, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, TATTI François, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, GIANNI Don Georges, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, GUIDONI Pierre, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, PAJANACCI Jean, DEGORTES Pierre-Paul, GRAZIANI Frédéric, GAVINI Jean-Baptiste, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, GIORDANI Jean-Pierre, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoit, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALINI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François GIFFON Jean-Baptiste et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 14/08/2020
et de la publication de l'acte le : 14/08/2020



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Monsieur Xavier POLI, président de séance, expose :

L'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant à l'article L. 2312-1 prévoit que dans les établissements publics de coopération intercommunale de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu en Comité Syndical sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il constitue un stade préliminaire à la procédure budgétaire dont il est un élément substantiel.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE) et son décret d'application de juin 2016 prévoient les modalités de transmission et les informations nécessaires à la tenue de ce débat. Ainsi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Le Vice-Président Xavier Poli a présenté les orientations budgétaires 2020 sur la base des différents éléments d'analyse et de prospective transmis avant la séance et commentés lors de la séance du Comité Syndical, après examen par la commission des finances.

Le comité syndical a débattu des orientations budgétaires 2020 qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2020.

Le Vice-Président rappelle que l'élaboration budgétaire 2020 est étroitement liée aux conditions de traitement des déchets,

Il est demandé aux membres du Comité de participer au Débat d'Orientations Budgétaires sur la base des documents transmis et de prendre acte de la tenue de ce débat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, notamment son article 107

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-36

VU le rapport transmis aux délégués et joints en annexe

Considérant que les orientations présentées et approuvées lors des commissions thématiques

Ouïe l'exposé de M. Xavier Poli, Vice-Président,

A l'unanimité

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- PREND ACTE de la communication du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires
- ADOPTE les Orientations Budgétaires 2020 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base des scénarii connus et dans l'attente des décisions de cofinancements

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

- MANDATE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, pour transmettre les éléments du débat d'orientation budgétaire (DOB) et du rapport d'orientation budgétaire (ROB) au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux EPCI membres,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué aux
Finances,

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020



ROB 2020

Rapport

D'orientations

Budgétaires

Accusé de réception en préfecture
02B-200008827-2019-1218-2019-12-116-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Table des matières

1. Préambule.....	1
1.1. Cadre réglementaire.....	2
1.2. Contexte régional.....	2
1.3. Contexte budgétaire	3
2. Orientations budgétaires 2020 – Recettes de fonctionnement (hors cotisations)	3
3. Orientations budgétaires 2020 – Dépenses de fonctionnement.....	4
3.1. Charges générales (011)	5
3.2. Dépenses de personnel (012)	6
3.3. Autres charges (65).....	6
3.4. Charges financières (66)	7
3.5. Charges exceptionnelles (67).....	7
3.6. Synthèse - Dépenses de fonctionnement	7
4. Transfert des équipements.....	7
4.1. Les sites transférés	7
4.2. Impact budgétaire	8
4.3. Synthèse - Dépenses de fonctionnement avec transfert	8
5. Niveau de cotisation et reversement incitatif.....	8
5.1. Soutien incitatif.....	8
5.2. Niveau de cotisation	9

1. Préambule

Ce Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte doublement

- C'est le dernier de l'actuelle mandature.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

- C'est aussi celui qui doit prendre en compte tous les éléments de la plus grave crise des déchets que la Corse ait connue, dont les conséquences délétères ne sont pas encore toutes mesurables pour notre syndicat et pour la Corse.

1. Cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT au cours des deux mois précédant l'examen du budget.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

2. Contexte régional

Le moins que l'on puisse dire est que ce contexte régional engendre une forte dégradation des conditions d'exécution du service public de traitement des déchets ménagers par le SYVADEC.

En effet, cette année encore plus que les précédentes, l'incertitude la plus totale pèse sur la capacité de la Corse à mobiliser les capacités existantes en termes d'autorisations administratives, pour traiter les 160 000 tonnes déchets qu'elle produit annuellement, malgré la montée en puissance du tri.

En tout état de cause, le BP 2020 ne pourra être élaboré qu'à partir des éléments factuels dont nous disposerons lors de son élaboration.

Il reviendra alors à chaque adhérent de notre syndicat de se déterminer en toute responsabilité sur la traduction politique et financière de ces éléments qui, à ce jour, sont les suivants :

- Le blocage de l'ISDND de Viggianello par le collectif « *Valincu Lindu* » le 8 novembre a nécessité d'anticiper la mise en balles des ordures initialement prévu mi-décembre pour ne pas dépasser la capacité administrative de 110 000 tonnes pour 2019. En conséquence de ce blocage, le tonnage d'OMR à mettre en balle est passé de 4 000 tonnes à plus de 16 000 tonnes pour clore l'année 2019.
- La capacité résiduelle de l'ISDN de Viggianello, était de 59 000 tonnes au 1^{er} janvier 2020. Il reste 12 000 tonnes de capacité administrative autorisée en 2019. En cas de blocage persistant de cette ISDND, cette capacité résiduelle est donc réévaluée à **71 000 tonnes** au 1^{er} janvier 2020.
- Le site de Viggianello 2 bénéficie à ce jour d'une autorisation d'exploiter pour **58 000 tonnes** entrantes et pourrait être opérationnel au début du 4^{ème} trimestre 2020.
- Le tonnage prévisionnel traité sur l'ISDND de la STOC pour le SYVADEC sera de 27 000 tonnes. Il faut y ajouter 3 000 tonnes réservées pour le résiduel du marché de tri du tout-venant de la Haute-Corse : au total capacité de traitement pour le SYVADEC à la STOC est de **30 000 tonnes** en 2020.
- Aucun autre projet d'ISDND ne peut être opérationnel en 2020.
- Si la tendance d'augmentation du tri corrélée suit celle constatée en 2019 et avec une diminution des OMR précautionneuse (-4% contre -5% constatée cette année), en tenant compte en parallèle de l'augmentation du tout-venant lié au transfert des déchets de la Haute-Corse, le tonnage de résiduel prévisionnel à traiter par le SYVADEC est évalué à **165 000 tonnes** pour l'année 2020. Il comprend la production 2020 (149 000 t) provisoirement (16 000 t).

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de transmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Au final, prenant en compte tous ces éléments, l'estimation du tonnage résiduel à traiter par le SYVADEC pour 2020 est de 165 000 tonnes à comparer aux capacités administratives de traitement fixées à 159 000 tonnes.

Sur les tonnages prévisionnels de résiduels, 4 000 tonnes sont des résiduels de professionnels et **161 000 tonnes des déchets ménagers des adhérents.**

3. Contexte budgétaire

Le budget du SYVADEC est structurellement sain comme en témoignent les ratios issus du CA 2018.

Au moment de la présentation de la présente note, l'exercice 2019 n'étant pas achevé comptablement (dernières écritures à réaliser, examen des engagements non soldés, rattachement des charges et produits...), l'atterrissage du budget 2019 en cours de réalisation sera inévitablement impacté par les conséquences du blocage de l'ISDND de Viggianello à compter du 8 novembre 2019 nécessitant une réorganisation totale du service sur un plan technique (mise en balles, transports, stockages provisoires...) et les dépenses associées.

Ceci précisé, les orientations budgétaires 2020 dépendent des décisions qui doivent être prise par notre syndicat relatives aux éléments du contexte régional détaillés dans le chapitre précédent.

En découlera aussi la traduction financière de ces orientations lors de l'élaboration du BP 2020 qui devra prendre en compte les données suivantes :

- ✓ L'impact financier global des évolutions du coût de traitement des OMR, des déchets valorisés, des nouvelles filières de tri et du transfert de sites (recycleries notamment).
- ✓ L'impact financier des évolutions de recettes liées aux soutiens des éco-organismes et au rachat matière, et aux redevances des professionnels.
- ✓ Le niveau de la cotisation minorée pour les adhérents accueillant sur leur territoire une ISDND en exploitation (60 €/tonne résiduelle en 2019 pour les communautés de communes du Sartenais - Valinco et du Fium'Orbu Castellu). Rappelons à cet égard que cette cotisation minorée s'inscrit dans un principe de compensation et de mutualisation.

En fonction de tout ce qui précède et en résumé, les grandes masses budget devraient évoluer de la manière suivante par rapport au BP 2019 :

- En dépenses de fonctionnement (hors soutien reversé) : + 8,2 M € ;
- En recettes de fonctionnement (hors cotisations) : + 1,4 M €.

Les principes de sincérité et d'équilibre budgétaire conduisent donc à prévoir une augmentation très substantielle du budget de notre syndicat, avec en corollaire une évolution non moins substantielle des cotisations.

2. Orientations budgétaires 2020 – Recettes de fonctionnement (hors cotisations)

Le syndicat ne perçoit pas de recettes fiscalisées. La principale recette est constituée de la cotisation versée par les adhérents dont le niveau est calculé selon les dépenses à couvrir. Le second poste de recettes est lié aux soutiens versés par les éco-organismes, également comptabilisées sur le chapitre 74. Enfin le produit

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception en préfecture : 14/08/2020

de l'activité (chapitre 70) supporte les recettes de la régie, la vente de matériaux et les conventions avec les professionnels.

L'augmentation attendue des recettes réelles hors cotisation est de l'ordre de 23 % par rapport au budget 2019, soit environ 1 426 k€.

Les principales évolutions concernent :

- L'augmentation des recettes liées au rachat matières (+ 357 k€) et aux soutiens des éco organismes (+ 2 635 k€), atténuation de charge (+ 40 k€)
- La diminution des redevances professionnelles (- 250 k€), des subventions (- 211 k€) et de produits exceptionnels ou reprise sur provisions liés aux protocoles transactionnels (- 1 145 k€)

Les orientations budgétaires 2020 en matière de recettes (hors cotisations) sont synthétisées de la manière suivante :

Recettes (k€)	CA 18	Budget 2019	Orientation 2020	Ecart/BP19
Chapitre 70 – Produit des services	2 512	2 287	2 394	+ 107
Chapitre 74 – Dotations et participations (hors cotisations)	2 454	2 601	5 025	+ 2 424
Chapitre 013 – Atténuations de charges	68	80	120	+ 40
Sous total recettes gestion des service	5 034	4 968	7 539	2 571
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	919	960	105	- 855
Chapitre 78 – Reprises sur provisions	0	290	0	- 290
Sous total autres recettes	919	1 250	105	- 1 145
Total recettes réelles de fonctionnement	5 953	6 218	7 644	1 426

3. Orientations budgétaires 2020 – Dépenses de fonctionnement

Sous réserve de la validation par les membres de la commission des finances, vu du contexte régional, les dépenses de fonctionnement augmentent de manière très substantielle en lien avec :

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception en préfecture : 14/08/2020

- Les conditions de traitement des déchets résiduels avec un recours beaucoup plus important aux installations privées pour le traitement des déchets résiduels (fin d'exploitation de Viggianello).
- Des volumes de déchets valorisés en très nette augmentation et leurs coûts associés (augmentation des transports, des prestations liées au tri ou traitement) : biodéchets, tri (papier, verre, emballages), textiles, déchets des recycleries (bois, déchets verts...), la montée en puissance de la valorisation du tout-venant.
- Le développement de nouvelles filières (huiles, gaz, pneus) et de nouveaux services (recyclerie mobile notamment).

4. Charges générales (011)

Le budget fonctionnement est marqué par une très forte représentation des charges générales qui représentent 79 % des dépenses réelles. Ces dernières sont principalement composées par les prestations de services (article 611) regroupant le transport et la gestion des bennes, le traitement en ISDND, la valorisation, et par la TGAP (article 637).

Article 611 (prestations des services) – évolution des dépenses

- Une très forte augmentation de la part de déchets résiduels traités sur les installations privées
Avec la fin d'exploitation de Viggianello en 2020 et une capacité de traitement de 59 000 tonnes (contre 110 000 tonnes en 2019), le traitement sera essentiellement réalisé sur les ISDND privées (passant de 27 000 tonnes en 2019 à 83 000 tonnes en 2020). Avec des coûts unitaires estimés à 140,80 €/t sur la STOC et 156,20 €/t sur le site privé de Viggianello (sous réserves des résultats des futurs appels d'offres) contre 95 €/t sur notre installation le traitement des déchets résiduels : + 6 399 k€ / Budget 2019.

- L'augmentation des collectes sélectives
L'augmentation des prestations de services est directement corrélée à la montée en puissance des collectes séparées (réception et le chargement du verre, le tri des emballages, filière textile) : + 1 024 k€ / Budget 2019.

- L'augmentation des flux valorisés en recycleries
Le traitement des déchets valorisables (bois, gravats, cartons...), la montée en puissance de la valorisation du tout-venant de recyclerie et le développement des filières (huiles, pneus, gaz) : + 1 616 k€ / Budget 2019.

- L'augmentation du traitement des biodéchets et déchets verts

Les nouvelles collectes séparées des biodéchets opérées sur les territoires et des volumes de déchets verts se traduisent par une forte augmentation des volumes traités : + 225 k€ / Budget 2019.

Par ailleurs, l'augmentation des tonnages des collectes sélectives et des flux de recyclerie se traduit par une augmentation des volumes de transports (tous flux confondus) : + 397 k€ / Budget 2019.

Autres charges à caractère général

Article 637 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) - évolution des dépenses

En application des modalités d'appel et de régularisation de la taxe générale (TGAP), le montant à acquitter en 2020, avec la taxe communale sera de 1 920 k€ par rapport à 2019. Cette diminution est liée à la fermeture de l'ISDND de Viggianello conditionnée à une déclaration de cession d'activité auprès des services de recouvrement (Douanes).

Accusé de réception en préfecture
12B-200099827-20191218-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Cependant, cette baisse concerne la seule TGAP acquittée directement pour Viggianello en tant qu'exploitant (25€/t sans TVA). En effet, dans le cadre du traitement sur les installations privées, la TGAP est acquittée à travers la facturation des contrats avec les exploitants et impacte donc les charges de prestations de services (comme évoqué ci-avant) : 42 € HT/t pour un site nouvellement exploité et 18 € HT/t pour la STOC (en application des taux liés à son mode d'exploitation).

Article 6288 (Autres services extérieurs) - évolution des dépenses

Depuis 2017, le reversement du soutien (article 6288) constitue également un poste important représentant 2 520 k€ en 2019

L'assiette du soutien reversé en 2020 sera portée à 4 092 k€ (sous réserves de consolidations des recettes correspondantes qui seront constatées sur l'exercice 2019).

Le montant équivalent se trouve en recettes de fonctionnement dans les appels à cotisations d'où un traitement neutralisé avec un reversement aux adhérents en fonction de leurs performances de valorisation.

En dehors des prestations de service et en neutralisant les postes de TGAP et de soutien, évoqués ci-avant, le reste des charges à caractère général restent globalement stables tout en absorbant les charges techniques liés aux transferts d'équipements intervenus en 2019 et l'augmentation du volume de l'activité sur les sites (engins, entretien des infrastructures, contrôles réglementaires) : + 65 k€ par rapport au budget 2019.

5. Dépenses de personnel (012)

L'évolution des charges de personnel intègre l'impact en année pleine les rémunérations des agents transférés en cours d'année 2019 : recycleries de Corbara et Vallecalle, le site de Notre Dame de la Serra, et dans le cadre du plan compostage et du programme Eco Scola ainsi que la création de postes en lien avec l'extension du service et le développement de l'activité :

- Deux animateurs (plan compostage et Eco Scola)
- Un poste sur le site de Sainte Lucie de Porto Vecchio
- Un poste en collecte textile (secteur Sud)
- Deux ETP pour le fonctionnement de la presse à Balles de Teghime
- Un poste affecté au service de recyclerie mobile

Les charges de personnel intègrent également les recours aux intérimaires, avancements, contrats d'alternance, la mise en place de la participation prévoyance.

L'évolution des charges de personnel représente une augmentation de 6,9% par rapport au budget 2019.

6. Autres charges (65)

S'agissant des charges en lien avec les élus (indemnités, cotisations, formation, frais de mission), le poste de dépense reste stable. Les admissions en non-valeurs n'étant pas reconduites 2019/2020.

Orientations budgétaires, dépenses relatives aux autres charges : 156 k€ (- 19k€/ Budget 2019)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

7. Charges financières (66)

A ce stade et en l'attente de nouveaux éléments concernant Vigianellu II, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire en 2020 malgré l'effort d'investissement demandé à notre syndicat lié au plan d'actions voté par la Collectivité de Corse. Ainsi, Les emprunts à venir seront fléchés vers les équipements structurants que sont les centres de surtri, ils seront mobilisés à partir de 2021 pour le portage financier.

Le montant des intérêts des emprunts déjà contractualisé représente 254 k€. A ces intérêts viendront s'ajouter les intérêts liés à la ligne de trésorerie (20 k€), évaluation maximale.

Orientations budgétaires, dépenses relatives aux charges financières : 273 k€ (-27 k€/ budget 2019)

8. Charges exceptionnelles (67)

S'agissant essentiellement de la régularisation de la TVA, intégrant l'activité de l'exercice précédent, elle est évaluée à 2 200 k€. Des crédits sont également prévus en cas d'annulation de titres sur exercice antérieurs.

Orientations budgétaires, dépenses relatives aux charges exceptionnelles : 2 235 k€ (-255k€/budget 2019)

9. Synthèse - Dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement peuvent être synthétisées comme suit :

	CA 18	BP2019	BP2020	Evol. BP
Charges générales (011)	29 247 k€	30 465 k€	40 186 k€	9 721 €
(dont 611)	(19 136 k€)	(21 260 k€)	(31 324 k€)	(10 064 k€)
Charges de personnel (012)	4 289 k€	5 163 k€	5 520 k€	357 k€
Charges financières, exceptionnelles et autres charges de gestion courante (65, 66 et 67)	2 495 k€	2 965 k€	2 664 k€	- 302 k€
Opérations d'ordre	571 k€	919 k€	910 k€	- 9 k€
TOTAL	36 602 k€	39 512 k€	49 280 k€	9 767 k€
TOTAL hors assiette soutien reversé		36 993 k€	45 188 k€	8 195 k€

4. Transfert des équipements

10. Les sites transférés

Le transfert des équipements, à compter du 1^{er} janvier 2020, concerne les sites suivants : Communauté de communes Centre Corse (recyclerie de Corte) ; Sud Corse (recycleries de Porto Vecchio, Figari et Bonifacio) ; Communauté de Communes Pascale Paoli (recyclerie de Castifao et éco-point de San Lorenzo) ; Communauté de commune de Casinca-

Adressé à la collectivité en préfecture le 02/08/2020
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de transmission : 09/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Castagniccia (reprise des contrats de la recyclerie privée Chimirec et éco-point de Campile). Il est à noter que concernant les équipements de la Costa Verde (quai de transfert et recyclerie), les opérations de transport qui se rapportent au traitement et à la valorisation des déchets ménagers seront assurés par le Syvadec à compter 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes mutualisant le haut de quai avec son service collecte, il conviendra de formaliser une convention de gestion provisoire le temps de formaliser et organiser le transfert.

11. Impact budgétaire

Les charges liées à au transfert des équipements représentent essentiellement des charges à caractère générale ainsi que des charges de personnels, liés au transfert des agents actuellement affectés au service correspondant dans leur collectivité.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Elles couvrent l'ensemble des services et prestations liées à la gestion des équipements et aux opérations de transport, traitement et valorisation (soit à travers des marchés transférés soit de nouvelles consultations à lancer) : les charges de structure : assurances, contrôles de sécurité... ; la gestion des équipements (consommations, entretien des sites, réparations, équipements, entretien et location d'engins...) ; le transport, la valorisation, le traitement et les déclassements des flux de recycleries.

Orientations budgétaires, dépenses relatives aux transferts des équipements (chapitre 011) : + 2 364 k€

Charges de personnel (chapitre 012)

Les personnels affectés à l'exercice de ces compétences sont transférés, cela concerne en première estimation (le nombre et l'impact budgétaire seront précisés lors de la présentation du budget après finalisation des échanges avec les collectivités concernées) treize postes (12 agents de terrain et un poste d'encadrement).

Orientations budgétaires, dépenses relatives aux transferts des agents (chapitre 012) : + 508 k€

12. Synthèse - Dépenses de fonctionnement avec transfert

Les orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement peuvent être synthétisées comme suit :

	CA 18	BP2019	BP2020	Evol. BP
Charges générales (011)	29 247 k€	30 465 k€	42 550 k€	12 085 €
(dont 611)	(19 136 k€)	(21 260 k€)	(33 688 k€)	(12 428 k€)
Charges de personnel (012)	4 289 k€	5 163 k€	6 028 k€	865 k€
Charges financières, exceptionnelles et autres charges de gestion courante (65, 66 et 67)	2 495 k€	2 965 k€	2 664 k€	- 301 k€
Opérations d'ordre	571 k€	919 k€	910 k€	- 9 k€
TOTAL	36 602 k€	39 512 k€	52 152 k€	12 640 k€
TOTAL hors assiette soutien reversé		36 993 k€	48 060 k€	11 067 k€

5. Niveau de cotisation et reversement incitatif

1. Soutien incitatif

Le reversement des soutiens liés aux flux des collectes sélectives (Verre, Papiers, Emballages et cartons) et des filières régionales (Meubles et DEEE) a été instauré au 1er janvier 2017. Le reversement a été individualisé et l'assiette du dispositif a été élargie en 2018 aux recettes des ventes des matériaux par le Syvadec pour les flux concernés 2018.

Accusé de réception en préfecture
023-200009827-20191218-2019-0218-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

L'assiette du soutien reversé aux adhérents en 2019 a été de 2 565 432 €. Suivant les modalités du dispositif (recettes constatées et tonnages valorisés), compte tenu des recettes estimés, l'assiette de reversement prévisionnel en 2020 est de 4 077 000 €.

Le mécanisme de compensation n'étant pas possible entre collectivités, il est nécessaire de majorer l'appel à cotisation pour ensuite reverser le soutien aux adhérents.

NB : Au moment de la présentation de la présente note, les tonnages de déchets valorisés par adhérents font l'objet d'une extrapolation pour le dernier trimestre, comme les recettes effectives liées au dispositif qui seront consolidées pour l'élaboration du budget primitif.

	2019	2020 (prévisionnel)
Soutiens et rachats	2 565 432 €	4 077 000 €

	Soutien reversé en 2019	Estimation soutien 2020	Evolution pour les adhérents
Communauté d'Agglomération de Bastia	407 722 €	580 586 €	172 864 €
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien	586 918 €	906 814 €	319 896 €
Communauté de Communes Casinca-Castagniccia	75 738 €	114 975 €	39 237 €
Communauté de Communes Celavo-Prunelli	43 660 €	79 493 €	35 834 €
Communauté de Communes de Calvi-Balagne	148 404 €	340 934 €	192 531 €
Communauté de Communes de Fium Orbu Castellu *	A consolider		
Communauté de Communes de l'Alta Rocca	84 465 €	63 983 €	-20 482 €
Communauté de Communes de la Costa Verde	86 296 €	153 606 €	67 309 €
Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano	60 836 €	76 670 €	15 835 €
Communauté de Communes de l'Oriente *	A consolider		
Communauté de Communes de Spelunca Liamone	85 701 €	154 986 €	69 285 €
Communauté de Communes du Cap Corse	78 633 €	111 451 €	32 818 €
Communauté de Communes du Centre Corse	42 149 €	109 742 €	67 593 €
Communauté de Communes du Sarténais-Valinco	129 629 €	170 330 €	40 701 €
Communauté de Communes du Sud-Corse	262 943 €	435 617 €	172 674 €
Communauté de Communes L'Ile Rousse-Balagne	136 984 €	215 295 €	78 311 €
Communauté de Communes Marana Golo	200 501 €	242 856 €	42 355 €
Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru	39 564 €	94 622 €	55 058 €
Communauté de Communes Pasquale Paoli	49 672 €	75 428 €	25 756 €

* Bilan annuel à réaliser dans le cadre des conventions adhérents partiels

2. Niveau de cotisation

Les dépenses de fonctionnement et donc le coût de service à couvrir par les cotisations augmente très nettement impactant le niveau de cotisation à hauteur de 9 860 k€ :

Pour information (hors transfert des déchetteries)	Budget 2019	Orientations 2020	Evolution
Recettes hors cotisations	6 218 k€	7 644 k€	+ 1 426 k€
Dépenses de fonctionnement hors soutien	36 946 k€	46 806 k€	+ 9 860 k€
Coût syndical (tous flux confondus)	30 728 k€	37 588 k€	+ 6 860 k€
(Dont compensation cotisations minorées)	(791 k€)	(1 073 k€)	(+ 282 k€)
Assiette soutien pour reversement	2 519 k€	4 092 k€	+ 1 573 k€

Accusé de réception en préfecture
452800008282049128
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception en préfecture : 14/08/2020

Appel à cotisation avec soutien	31 776 k€	41 636 k€	+ 9 860 k€
---------------------------------	-----------	-----------	------------

Le transfert effectif des recycleries au 1^{er} janvier 2020 se traduit par les orientations budgétaires suivantes :

Orientations budgétaires 2020	Budget 2019	Orientations 2020 intégrant le transfert des recycleries	Evolution
Recettes hors cotisations	6 218 k€	7 644 k€	+ 1 426 k€
Dépenses de fonctionnement hors soutien	36 946 k€	48 060 k€	+ 11 114 k€
Coût syndical (tous flux confondus)	30 728 k€	40 416 k€	+ 9 688 k€
(Dont compensation cotisations minorées)	(791 k€)	(1 073 k€)	(+ 282 k€)
Assiette soutien pour reversement	2 519 k€	4 092 k€	+ 1 573 k€
Appel à cotisation avec soutien	31 776 k€*	44 508 k€	+ 12 732 k€

Le transfert des déchetteries au 1^{er} janvier 2020 se traduit par une augmentation des déchets résiduels (pour une moyenne de 38 % du tout-venant réceptionné qui sont traités en ISDND pour 62 % valorisés). Le tonnage résiduel (assiette des cotisations) devrait connaître une légère baisse à périmètre constant grâce à l'augmentation de la valorisation. Elle sera compensée par la prise en charge du tout-venant résiduel issus des déchetteries transférées au 1^{er} janvier 2020 portant le tonnage résiduel en 2020 aux alentours de 144 000 tonnes.

Adhérents (données à consolider début 2020)	Tonnages estimés 2019 (appelés)	Tonnages estimés 2020 (projection intermédiaire)	Estimation tonnages résiduels 2020
Tonnage résiduel	135 974	134 150	134 150
Tonnage assujetti à la cotisation minorée	7 994	7 831	7 831
Tout venant résiduel recycleries transférées*			2 036
Total déchets résiduels (adhérents)	143 968	141 981	144 021

* Valorisation de 62% du tout venant de recyclerie

Orientations budgétaires : une forte augmentation de niveau de cotisation est nécessaire pour l'exercice du service 2020 à hauteur de 44 508 k€ (40 416 k€ soutien déduit) pour une assiette des appels (tonnages résiduels relativement stable). Ce montant sera définitivement déterminé et présenté lors de l'élaboration du budget 2020 et en fonction des évolutions à venir sur les conditions de traitement et des décisions du Comité syndical et les tonnages effectivement traités sur l'exercice 2019 et les conditions de déstockage des balles.

6. Les différents seuils d'Épargne- dette

3. Seuils d'épargne

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

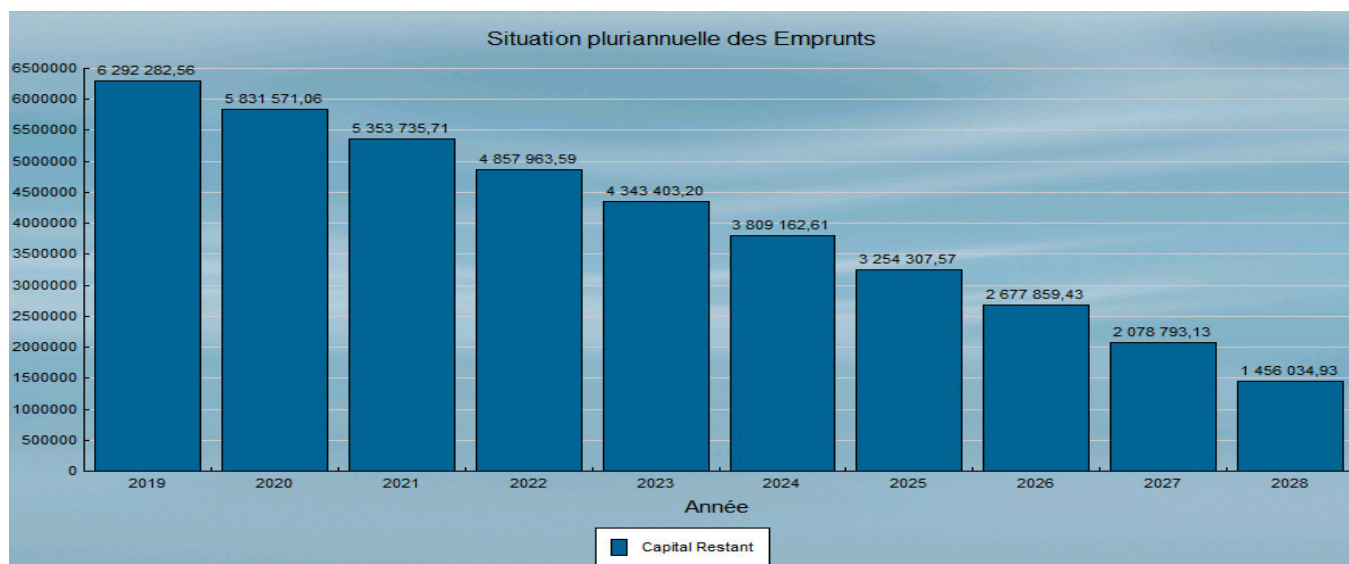
Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. L'« autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Accusé de réception en préfecture
025-2000987-20191218-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception en préfecture : 14/08/2020

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

epargne	CA2014	CA2015	CA2016	CA 2017	CA 2018	CA PREV 2019
gestion	871	2 544	4 471	911	2 560	2 700
brute	682	2 076	4 121	590	2 254	2 420
nette	409	1 715	3 721	176	1 809	1960
% épargne brute/RRF	2,40%	6,77%	13,02%	1,89%	6,54%	6,30%

4. Dette



Depuis sa création le Syvadec a contractualisé deux emprunts. Selon la classification de la charte Gissler, ces deux emprunts sont en catégorie A1, c'est-à-dire qu'ils ne présentent pas de risques liés aux taux, ces derniers étant fixes.

Le capital restant dû au 31.12.2019 est de 6.292 k€ (capital initial : 9.475 k€)

La durée résiduelle moyenne des emprunts est 11,5 ans se justifiant par la « jeunesse » des emprunts et leur durée d'amortissement sur 20 ans. Le taux moyen des emprunts est 4.5 %

Annuité

Les échéances étant constantes, le niveau de l'annuité reste régulier à hauteur de 735 k€, la répartition entre les intérêts et le capital varie dans le temps.

en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
intérêt (fonctionnement)	275	254	232	209	186	161	135
amortissement (investissement)	461	478	496	515	534	555	576
Annuité	736	732	728	724	720	716	711

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 5/1/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Ratio

	CA2014	CA2015	CA2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 PREV
CRD en k€	8 340	7 979	7 579	7 165	6 737	6 292
Capacité de désendettement	12,23	3,84	1,84	12,14	2,99	2,4
% stock emprunt/ RRF	27%	29%	26%	24%	23%	16%

La capacité de désendettement du Syvadec fin 2019 est de moins de 2,5 ans. Aussi, il est nécessaire de veiller à préserver l'autofinancement pour les exercices à venir afin de préserver la capacité du syndicat à contractualiser de nouveaux emprunts en lien avec le programme d'équipement et maintenir et conforter notre capacité de désendettement.

7. Orientations budgétaires - Investissement

1. Plan Pluriannuel d'Investissement

À la suite de l'élaboration des orientations stratégiques 2016-2020 du Syvadec au sein des commissions et à leur adoption lors du Comité Syndical du 24 février 2016, une délibération sur le Plan Pluriannuel d'équipement jusqu'en 2022 a été présentée afin de répondre aux objectifs du PPGDND et au plan d'actions adoptée par la Collectivité de Corse.

Ce document non prescriptif constitue un élément de prospective financière du Syndicat, ajusté au fur et à mesure des avancées de procédures, de travaux. Ainsi, les projets sont présentés avec les coûts objectifs et le phasage des opérations.

En lien avec le plan d'actions 2019, les travaux portés au PPI visent également à adapter et construire les infrastructures pour répondre aux objectifs du plan d'action 2018-2021 adopté par la Collectivité de Corse :

☐ Le tri à la source :

- Adaptation des équipements au fort développement des collectes sélectives par agrandissement ou création de plateformes de regroupement du tri
- Création des centres de tri des emballages intégrés dans les centres de tri multifonctions
- Traitement des biodéchets avec la création d'un maillage de bio plateformes de compostage

☐ La création de centres de tri « multifonction » du Grand Bastia, du Grand Ajaccio et des équipements de surtri de Balagne et Sud Corse.

☐ Le développement du réseau de recycleries (déchetteries) et la modernisation des recycleries transférées

☐ La gestion des déchets ultimes :

- Les équipements nécessaires au transfert hors de Corse d'une partie des déchets (mise en balles...)
- La création de nouvelles ISDND pour le stockage des déchets ultimes

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Les opérations détaillées dans le plan d'actions 2020 sont déclinées dans l'actualisation budgétaire du présent rapport, en fonction du lissage des plannings de réalisation et l'actualisation des enveloppes des projets.

Plan pluriannuel d'investissement :

		Montants totaux opérations	2020	2021	Suivants
Compostage individuel	Op. Equ : 20081	375	285	90	-
CET existants	Op. Equ : 20082	1 860	1 100	670	90
Matériel Roulant	Op. Equ : 20083	<i>Reporté par opération</i>			
Matériel de bureau et informatique	Op. Equ : 20084	163	133	20	10
Quais de transfert	Op. Equ : 20085	650	330	160	160
Déchetteries	Op. Equ : 20086	13 880	1 549	3 366	8 965
Textiles	Op. Equ : 20107	63	43	10	10
Siège social - bureaux	Op. Equ : 20128	15	-	15	-
DDS	Op. Equ : 20149	100	50	25	25
Biodéchets	Op. Equ : 201610	<i>Projets intégrés par op.</i>			
Tri	Op. Equ : 201711	2 370	650	320	1 400
Prétraitement et valorisation	Op. Equ : 201712	63 660	2 000	7 900	53 760
Installations de stockage (ISDND)	Op. Equ : 201813	17 200	200	200	16 800
Presse à balles	Op. Equ : 201814	62	62	-	-
Recyclerie mobile	Op. Equ : 201915	139	139	-	-
		100 537	6 541	12 776	81 220

Ainsi, le programme pluriannuel sur les prochains exercices s'élève à 100.537 k€. Ce programme est conditionné par le cofinancement moyen à hauteur de 80 % des partenaires institutionnels pour les projets relevant de l'enveloppe PEI et de 70 % pour les autres projets structurants.

2. Dépenses d'investissement

Rétrospective

budget	CA2015	CA2016	CA 2017	CA 2018	Ca prev 2019
chapitre 20	155	119	33	156	427
chapitre 21	2 853	1 526	711	1 160	3 698
chapitre 23	1 050	921	1 614	1 256	213
SOUS TOTAL OPERATION EQUIPEMENT	4 058	2 566	2 358	2 572	4 338
chapitre 16	400	414	429	445	461
SOUS TOTAL AUTRES DEPENSES	400	414	429	445	461
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 458	2 980	2 787	3 017	4 799
TOTAL DEPENSES	4 458	2 980	2 787	3 017	4 799

Les marchés d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour les centres de tri et les maîtrises d'œuvre pour un nouvel ISDND et deux nouvelles recycleries ont été lancés en 2018. La phase opérationnelle des investissements a commencé pour les travaux de mise à niveau des recycleries et quais de transferts et se poursuivra jusqu'en 2022.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Le montant des dépenses d'équipement 2020 exprimé par les services est de 6 541 k€. Le détail des opérations est porté dans le plan pluriannuel d'investissement 2020.

Synthèse dépenses d'investissement

En k€

<i>Dépenses réelles</i>	
<i>Dépenses d'équipement (budgets exprimés)</i>	6 541
<i>Régularisation TVA</i>	573
<i>Total dépenses d'équipement</i>	7 114
<i>Dépenses financières (emprunt)</i>	478
TOTAL	7 592

En fonction de l'avancement des procédures, les opérations pourront être de nouveau lissées et seront calées en fonction des capacités de financement, notamment lors de l'affectation du résultat.

Considérant le choix de ne pas recourir à l'emprunt en 2020, ces dépenses seront couvertes par les recettes d'investissements suivantes : subventions, amortissements, résultat reporté de l'exercice antérieur en investissement.

Les emprunts à venir seront affectés sur les opérations des centres de valorisation voire de la création d'un nouvel ISDND. Les autres projets devront être financés par les subventions, le FCTVA et les fonds propres.

3. Recettes d'investissement

Subventions

L'attribution des subventions est étroitement liée à la programmation des dépenses d'équipements. Le versement quant à lui dépend de l'avancement des travaux, de la production des justificatifs, des crédits d'engagement des partenaires.

Seules les recettes de conventions notifiées sont portées en recettes et seront abondées. Le montant prévisionnel au budget primitif est de 1 000 k€

Orientations budgétaires, subventions en équipement : 2 900 k€

FCTVA

Le FCTVA perçu en 2020 est lié aux dépenses de l'année 2018 et il est calculé sur la base des investissements éligibles et une partie des dépenses d'entretien.

Orientations budgétaires, FCTVA : 303 k€

Amortissements

Les amortissements estimés pour 2020 se situent aux alentours de 910 k€ compte tenu de l'intégration des équipements en cours et des travaux effectués pour apurer les études non suivies de travaux. Des mises à jour de l'inventaire seront effectuées au cours de l'exercice 2020 pour les besoins de la comptabilité et nécessiter des décisions modificatives.

Orientations budgétaires, amortissements : 910 k€

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020

Cession

À la suite de l'abandon du programme de réhabilitation du Palais de l'immobilier pour établir le siège, la vente du bien a été relancée, si celle-ci intervient durant l'exercice, cette somme abondera les recettes par décision modificative.

Virement de la section de fonctionnement

Au stade du budget primitif, il n'est pas prévu de virement à la section de fonctionnement. Ce virement sera proposé lors du budget supplémentaire à la suite de l'affectation du résultat cumulé de l'exercice 2019, dont une partie pourra être consacré au virement à la section de fonctionnement

Synthèse des recettes – Orientations 2020

En K€

<i>Subventions d'équipement</i>	<i>2 900</i>
<i>FCTVA</i>	<i>303</i>
<i>Total recettes réelles d'investissement</i>	<i>3 203</i>
<i>Amortissement</i>	<i>910</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (affectation à arbitrer)</i>	<i>-</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>910</i>
<i>TOTAL</i>	<i>4 313</i>

Les recettes restant à inscrire pour couvrir le budget exprimé de 3 279 k € pourront être abondées :

- L'inscription des recettes nouvelles de subventions (demandes en cours et en préparation), notamment pour les opérations programmées sur l'exercice
- Une mobilisation éventuelle plus importante de l'autofinancement en fonction des résultats consolidés de l'exercice 2019.

En fonction de ces recettes consolidées, des recettes nouvelles constatées et de l'avancement des opérations et travaux, un ajustement des crédits de paiement s'avèrera cependant peut être nécessaire en cours d'exercice.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191218-2019-12-118-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020